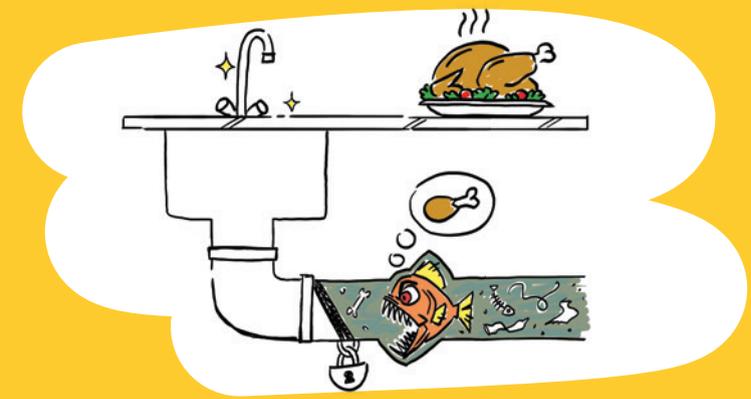


3

Les clapets anti-retour ont été ajoutés sur les réseaux d'évacuation, je n'aurai pas de remontées d'eau à l'intérieur de mon habitation.



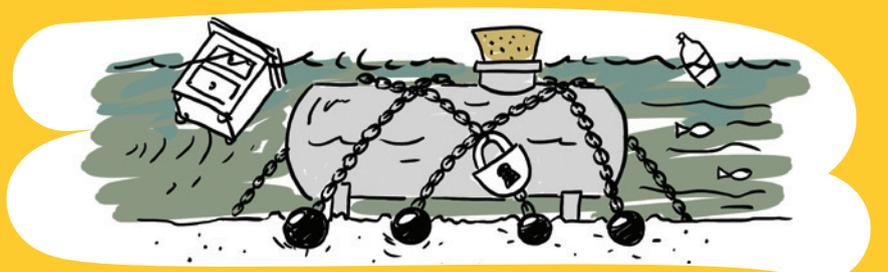
4

Les glissières pour les batardeaux sont installées et les dispositifs d'obturation sont prêts. J'ai testé leur étanchéité, je suis prêt(e) à surveiller si l'eau rentre, et à écoper.



5

Ma piscine est bien signalée et ma cuve de fuel arrimée, il n'y a pas de danger pour les secouristes et je ne risque pas que la cuve soit emportée par l'eau, provoquant des dommages chez mes voisins.



1

Des équipements de la vie quotidienne sont installés à l'étage, je peux continuer à vivre dans mon espace refuge.



2

Les circuits électriques sont dissociés, les prises et la chaudière remontées, tout fonctionne.



→ COMMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR MON RISQUE ?

Ma mairie est mon premier interlocuteur face aux risques. Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) rassemble les éléments de connaissance indispensables sur les risques dans ma commune. Pour savoir à quel(s) risque(s) mon habitation est exposée, je peux aller sur Géorisques, le site internet de référence : <https://www.georisques.gouv.fr>

→ QUI CONTACTER QUAND JE SUIS PRÊT(E) À PASSER AUX TRAVAUX ?

Selon où j'habite, c'est ma communauté de communes, ma communauté d'agglomération ou mon syndicat de rivière qui est en charge de mettre en place des mesures collectives de protection vis-à-vis du risque inondation, dont des campagnes de diagnostic pour adapter les habitations. Ils sont en mesure de me renseigner sur les financements que je peux solliciter pour réaliser des travaux et de m'orienter vers un diagnostiqueur. Ma Direction départementale des Territoires instruit les dossiers de financement.

→ COMMENT FINANCER MES TRAVAUX ?

Certains travaux peuvent être subventionnés dans le cadre des aides pour les travaux de réduction de la vulnérabilité (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), d'autres dans le cadre de la rénovation énergétique (maPrimeRénov'), ou encore l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap (Habiter Facile) et l'amélioration d'un logement dégradé ou insalubre (Habiter sain et habiter serein) ... Il est utile de se faire conseiller par le diagnostiqueur !

Contacts utiles

CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document réalisé par le CEPRI
Janvier 2024
Création et illustration : Néologis

www.cepri.net
Reproduction interdite sans autorisation

Néologis (24-01-12)

Quand l'inondation arrive, ma maison est prête !



CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation